

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de lotissement rue des Fleurs à Eckwersheim

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DELTAMENAGEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Matthieu LINGENHELD, directeur Alsace

RCS / SIRET

4 4 9 0 5 6 3 2 4 0 0 0 2 2

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m ² . La réalisation de ce dossier est une demande spécifique de l'Eurométropole de Strasbourg. Le projet est aussi soumis la nomenclature IOTA pour la rubrique 2.1.5.0. Le projet n'est pas soumis à la nomenclature ICPE.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les terrains sont actuellement occupés par des cultures de maïs et de blé, il est longé par le Muehlbach le long de sa limite Sud. Le projet envisage la viabilisation des terrains par la mise en place de voiries circulantes, de zones de stationnement, de réseaux secs et de réseaux humides dans le cadre d'un permis d'aménager.
Les terrains seront découpés en un maximum de 28 lots.

4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit la viabilisation des terrains en vue de la création de lots à usage de logements. Chaque lot contiendra des espaces de stationnements. Des places de parkings sont aussi prévues sur l'espace public.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en une seule tranche et consisteront en la pose de nouveaux réseaux et la création de voiries circulantes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un maximum de 28 lots viabilisés seront créés en vue d'accueillir environ 104 logements afin de respecter l'objectif de densité de 40 logements par hectare.

Le lot 10 contiendra 25% de logements locatifs sociaux.

Un certains nombres d'espaces verts seront créés, notamment un écran végétal sera créé sur la limite Est et sur la limite Nord-Ouest du projet. Un corridor végétal d'une largeur minimale de 10m traversera le site d'Est en Ouest et un espace vert public de 15 m de large sera créé le long du Muehlbach.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet	environ 26 160 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue des Fleurs
67550 Eckwersheim

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 42' 04" E Lat. 48° 40' 47" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Eckwersheim a été intégrée dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Communauté Urbaine de Strasbourg approuvé le 17 octobre 2014.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Ouest du site est comprise dans la zone de protection d'un monument historique : Appellation : Eglise protestante Identifiant : 1907232117 Identifiant MH : I6TJS9
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site était en zone potentiellement humide d'après la base de données CIGAL Alsace 2008. Une étude de zone humide a été réalisée par le bureau d'études ECOLOR. Cette étude conclue sur l'absence de zone humide au droit des terrains.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Eckwersheim est couverte par Le Plan de Prévention des Risques Inondation de l'Eurométropole de Strasbourg approuvé le 20 avril 2018 et le PPRI Zorn-Landgraben approuvé le 26 août 2010. Le site est en zone d'aléa d'inondation par remontée de nappe débordante et non débordante.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude Faune-Flore-Habitats a été réalisée par ARCHIMED Environnement (cf rapport D2019-52 du 14/08/2019 en annexe). Le site présente une faible biodiversité car il est majoritairement couvert par des cultures de maïs et de blé. L'étude conclue sur un impact faible du projet sur la biodiversité sous réserve: - de ne pas réaliser de travaux de défrichage entre le 15 mars et le 31 juillet afin de respecter le cycle biologique des oiseaux ; - de ne pas réaliser de travaux de nuit pour ne pas impacter les chauves-souris.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entrainera la consommation de 2,6 ha de terrains agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par un aléa inondation par remontée de nappe débordante et non débordante. La Cote des Plus Hautes Eaux centennale par remontée de nappe varie entre 144 et 145,5 m IGN69 sur le site. Les projets de construction seront établis en intégrant les prescriptions du PPRI de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment au niveau de la cote du Rez de chaussé des futurs bâtiments.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit uniquement en phase de chantier. Tout sera mis en œuvre pour limiter ces nuisances : la vitesse de circulation des engins sera limitée, le cheminement des camions et engins sera canalisé, les horaires de chantier seront compatibles avec l'activité de l'environnement. D'après le PPBE de la Communauté Urbaine de Strasbourg, la commune d'Eckwersheim est très peu exposé à des nuisances sonores (<1% de la population est concernée).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des émissions lumineuses urbaines issu de l'éclairage de voirie.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront collectées dans des conduites surdimensionnées, puis traitées avant d'être rejetées à débit limité dans le Muehlbach. Un dossier de loi sur l'eau a été réalisé par AMS Ingénierie et est disponible en annexe. Le dossier conclue sur un impact faible sur le débit du Muehlbach.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet produira des déchets inertes uniquement en phase chantier. Le stockage des déchets tout au long du chantier sera organisé de façon à séparer les matériaux selon leur destination finale. Dans tous les cas, la valorisation sera privilégiée. Le maître d'ouvrage veillera à ce que : - les sociétés assurant le transport des déchets disposent d'une déclaration préfectorale valide ; - les sociétés assurant le traitement des déchets disposent des autorisations ou agréments nécessaires.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera en continuité avec la partie déjà urbanisée de la commune d'Eckwersheim. La partie Ouest du site est concernée par un périmètre de protection d'un monument historique. L'avis des Architectes des bâtiments de France sera pris en compte lors de l'instruction du permis d'aménager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la viabilisation de terrains agricoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet produira des déchets inertes uniquement en phase chantier. Le stockage des déchets tout au long du chantier sera organisé de façon à séparer les matériaux selon leur destination finale.

Les travaux de défrichage et de débroussaillage sont interdits entre le 15 mars et le 31 juillet afin de respecter la période de nidification des oiseaux et de tenir compte de l'arrêté du 15 mars 2002 portant réglementation de l'entretien des haies et végétaux ligneux. Il sera veillé à ne pas réaliser de travaux de nuit pour ne pas impacter les chauves-souris.

Le Muehlbach et ses berges sont en trames vertes et bleues d'après le PLU de l'Eurométropole de Strasbourg. La ripisylve du Muehlbach ne sera pas impactée et toute destruction accidentelle amènera à un réaménagement à l'identique.

Beaucoup d'espaces verts seront créés pour restituer respecter les prescriptions du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg et pour restituer les habitats de chasse consommés. Notamment, une bande de 15 m sera maintenue en espace vert le long du Muehlbach.

Les eaux pluviales seront déversées à débit limité dans le Muehlbach. Ce débit de rejet est nettement inférieur à celui du cours d'eau et n'aura pas d'impact sur celui-ci.

Les eaux pluviales de voirie seront traitées par un décanteur lamellaire ou un équivalent, avant leur rejet dans le Muehlbach.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du contexte environnemental, les enjeux du site portent essentiellement sur l'aléa inondation. La problématique liée aux zones humides a fait l'objet d'une étude qui conclue sur l'absence de zone humide au droit des terrains. La biodiversité a été prise en compte lors d'une étude faune-flore-habitats. L'avis des Architectes des bâtiments de France sera consulté lors du permis d'aménager pour assurer la prise en compte du périmètre de protection du monument historique concerné par le projet. Les prescriptions du PPRi de l'Eurométropole de Strasbourg seront respectées pour les futures constructions car le site est en zone d'aléa inondation par remontée de nappe débordante et non débordante. Les prescriptions du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg seront respectées pour l'intégration paysagère du projet.

Ces enjeux ayant été identifiés et intégrés au projet, la nécessité d'une évaluation environnementale ne paraît donc pas justifiée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Le Plan de Prévention des Risques inondation de l'Eurométropole de Strasbourg et son plan de zonage, partie 5. Fiche d'information des risques de la commune d'Eckwersheim, partie 5. Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Communauté Urbaine de Strasbourg, partie 5. L'étude Historique et Documentaire par ARCHIMED Environnement, partie 6.1. L'étude Faune-Flore-Habitats par ARCHIMED Environnement, partie 6.1. L'étude de zone humide par ECOLOR, partie 5. L'étude Géotechnique par FONDASOL, partie 6.1. Le dossier de loi sur l'eau par AMS Ingénierie, partie 6.1.

9. Engagement et signature

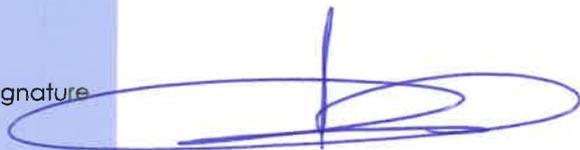
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Dabo

le, 30/08/2019

Signature



DELTAMENAGEMENT
9A rue Saint Léon IX
57850 DABO
Tél. 03 87 07 02 60 - Fax 03 87 07 05 80